



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Environnement
Unité Prévention des risques naturels et
technologiques

Affaire suivie par : Sarah BRIERE

sarah.briere@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 76 – 06 07 30 69 57

Bar-le-Duc, le 19 juillet 2021

**Compte-rendu de la réunion du 30/06/2021 matin
Présentation aux élus de l'avancement des études
d'inondations sur la Chiers et ses affluents**

Objectifs de la réunion	Réunion de présentation des études d'inondations par débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents, à destination des communes de la CC de Damvillers Spincourt
Date – Lieu	30/06/21 matin Salle des fêtes de Nouillonpont
Liste des présents	DDT 55 : BRIERE Sarah (Responsable Unité Prévention des Risques), FITAN David (Chargé d'études risques naturels), DDT 54 : HARDOUIN Vincent (chargé d'études prévention des risques) Bureaux d'études : RAVEL Sophie (SEPIA CONSEILS), CC Damvillers Spincourt : RESANO-GARCIA Amandine (Responsable pôle patrimoine), CC Cœur du Pays Haut : Vice-président Communes : Arrancy sur Crusnes – TRINOLI Massimo (Maire), Damvillers – POSTAL Anne (Maire), Delut – FRANTZ Christian (Maire), Dommary Baroncourt – CAPUT Chirstophe (Maire, VP Biodiversité, ressources et espaces naturels), Domremy la Canne – HENRY Jean-Paul (Maire), Merles sur Loison - HAUPTMANN Gérard (Maire), Peuvillers - NIVELET Matthieu (Maire), Pillon - PERGET Christian (Maire), Réville aux Bois - PERIGNON Alain (Maire), Saint Laurent sur Othain - BERGUET Martine (2ème Adjointe), Saint-Pierrevillers - MISSLER Jean-Marie (Maire), Sorbey - PIERRET Elodie (Conseillère), Spincourt - BRELLE François (Maire), Vaudoncourt - FRANCOIS Marie-Odile (Maire), Noroy le Sec – PEYROT Charles-Paul (Maire), Domprix – FISCHESSE Philippe (Maire)
Rédacteur	Sophie RAVEL (SEPIA Conseils)
Sujets abordés	1. Présentation du contexte des études d'inondations sur la Chiers et ses affluents Mme BRIERE (DDT 55) ouvre la réunion, remercie la commune de Nouillonpont pour son accueil, et présente le contexte de la réunion, qui a pour objectif de tenir au

courant les communes des avancées des études sur la connaissance des inondations par débordement de cours d'eau, par ruissellements et par remontées de nappes sur le périmètre du bassin versant de la Chiers et ses affluents. Elle rappelle ensuite les objectifs et l'organisation des études.

2. Présentation des résultats de l'étude sur l'aléa ruissellement (SEPIA CONSEILS)

Le bureau d'études SEPIA Conseils présente les résultats de l'étude menée sur l'aléa ruissellement.

Des inondations récentes ont été constatées sur la commune de Merles sur Loison. La DDT demande à la commune de lui transmettre toutes les photos d'inondation dont elle dispose, datant de cette année ou de 2016. Aucune commune présente ne semble par contre avoir fait une demande d'arrêté de catastrophe naturelle pour un évènement récent.

La commune de Spincourt indique que certains secteurs identifiés en aléa fort sur la cartographie ne lui paraissent pas cohérents. Il est bien rappelé que la cartographie correspond à un évènement très exceptionnel, pour une pluie de période de retour centennale, qui n'a pas forcément été connue sur toutes les communes. De plus, un aléa fort ne correspond pas nécessairement à une hauteur d'eau très importante, mais peut aussi correspondre à des vitesses moyennes ou fortes.

La DDT précise cependant qu'elle regardera plus précisément les zones indiquées par la commune pour en vérifier la pertinence. Elle souligne qu'elle est très preneuse des retours des communes sur les cartographies, et que l'objectif est bien d'avoir des échanges sur la démarche.

Les communes de Sorbey et Reville aux Bois ont également fait des retours sur les cartes présentées.

Le Vice-Président de la CC précise qu'il est nécessaire d'être très prudent sur ces cartes d'aléa ruissellement, dans la mesure où elles pourraient à terme avoir un impact sur l'urbanisme.

La DDT indique que tous les documents de l'étude, et en particulier les cartographies, seront transmis aux communes (par mail et mises en ligne sur le site de la Préfecture rubrique Politiques publiques → Prévention des risques).

Quand toutes les études seront terminées, des cartes de synthèse seront réalisées avec les différents aléas : débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe.

La commune de Stenay est en train de travailler sur son PCS : il sera intéressant d'intégrer à la réflexion la cartographie de l'aléa ruissellement. La DDT souligne l'intérêt de l'approche « scientifique » de l'étude, basée sur les caractéristiques du territoire, en complément du vécu du territoire. Stenay pourra également intégrer à son PCS les cartes de Zones Inondées Potentielles (ZIP) et de Zones Inondées de Classes de Hauteur d'eau (ZICH), outils cartographiques d'aide à la gestion de crise développés par le service de prévision des crues.

Une commune pose la question de la compétence de la gestion du ruissellement : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ou GEMAPI ?

La DDT et SEPIA Conseils indiquent que la délimitation entre la compétence GEPU et la mission ruissellement peut être difficile à définir car un flou réglementaire demeure. Un des critères est l'origine des eaux : du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées en zone urbaine relèvera plutôt de la GEPU, tandis que du ruissellement naturel ou agricole relèvera du ruissellement. Un deuxième critère peut être la période de retour de l'épisode pluvieux : en zone urbaine, un épisode courant relèvera plutôt de la GEPU, tandis que la gestion d'un épisode exceptionnel relèvera

plutôt du ruissellement, en tant que risque d'inondations.

Le ruissellement n'est pas inclus dans la définition de la compétence GEMAPI. Il peut cependant y être rattaché si la collectivité le souhaite.

Une réflexion est en cours sur le fait de faire vivre la base de données des désordres une fois la mission de SEPIA Conseils terminée, et comment. Cette réflexion a fait l'objet de discussions en comité de suivi, et sera poursuivie avec également les communautés de communes.

Pour l'étude ruissellements, la prochaine étape est la transmission dans l'été par la DDT de l'ensemble des résultats de l'étude (en particulier les cartographies) pour que les communes et EPCI puissent relire ces résultats et faire part de leurs retours.

3. État d'avancement de l'étude sur les inondations par remontée de nappe

Mme BRIERE (DDT55) présente l'état d'avancement de l'étude menée sur les risques de remontée de nappe. L'étude est en cours et devrait se terminer tout début 2022.

Sur l'étude de remontées de nappes, un questionnaire (avec tableaux annexés et cartes à l'échelle communale) est distribué aux communes afin d'avoir les connaissances complètes du terrain sur ce phénomène (**questionnaire à rendre pour le 30 juillet**). Les communes particulièrement soumises au risque de remontées de nappes seront interrogées plus en détail par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui mène l'étude.

Il est admis qu'il n'est pas toujours simple de distinguer débordement de cours d'eau et remontée de nappes. Cependant, si les caves, sous-sols ou prairies sont toujours inondées alors que le cours d'eau est redescendu, alors c'est bien une remontée de nappes. On peut voir une remontée de nappes plus de 24h après que le cours d'eau soit rentré dans son lit.

4. État d'avancement de l'étude sur les inondations par débordement de cours d'eau

Mme BRIERE (DDT55) présente l'état d'avancement de l'étude menée sur les risques de remontée de nappe. La partie hydrologique est terminée et la modélisation hydraulique par l'EPAMA va démarrer suite à la livraison imminente des données du géomètre sur les cours d'eau, elle devrait se terminer au 1^{er} semestre 2022.

Les résultats de l'étude hydrologique (en particulier le calcul des débits de la crue centennale, la cartographie de la zone inondée de février 2020 et les repères de crue) seront prochainement transmis aux communes et EPCI par la DDT.

Si certaines communes souhaitent poser des repères de crue pérennes ou des échelles d'observation de la hauteur d'eau en crue, elles peuvent se rapprocher de l'EPAMA qui travaille sur ce sujet et a des macarons en stock.

5. Documents risques majeurs transmis par la DDT55 aux communes et EPCI

Mme BRIERE (DDT55) présente les principaux documents qui ont été transmis aux communes et EPCI en décembre 2020 sur clé USB (identifiée *Risques majeurs* avec le logo Marianne), en particulier :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui inventorie les risques sur l'ensemble du département, et les fiches réflexe associées à destination des élus ;
- un modèle de Plan Communal de Sauvegarde (PCS), plan de gestion de crise à l'échelle communale ;
- un modèle de Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs, information communale auprès des citoyens sur les risques de la commune ;

	- des ressources sur les inondations, notamment des cartes de zones inondées potentielles avec également des classes de hauteur d'eau, pour anticiper la gestion de crise.
Décisions prises	- Les communes et EPCI communiquent à la DDT les photos et connaissances qu'elles ont des ruissellements de juin 2021 ; - les communes envoient pour le 30 juillet leur réponse au questionnaire sur les remontées de nappes à la Communauté de communes ou directement par mail au BRGM ; - la DDT envoie dans l'été aux communes et EPCI les résultats des études ruissellement, et d'hydrologie des cours d'eau, pour recueillir leurs retours sur ces documents.
Date et lieu d'une éventuelle prochaine réunion	Quand les études auront suffisamment avancé, un point d'échanges avec les communes et EPCI sera à nouveau organisé.
Pièces jointes	Diaporamas de présentation : - des résultats de l'étude ruissellements (SEPIA CONSEILS) - de l'avancement de l'étude remontées de nappes (BRGM) - des résultats intermédiaires de l'étude hydrologique sur le débordement des cours d'eau (DDT et <i>Design Hydraulique & Energie</i>) Questionnaire terrain sur les remontées de nappes (avec cartes à l'échelle communale et tableaux annexes), à rendre pour le 30 juillet à la Communauté de communes qui centralise les réponses et les transmettra à la DDT et au BRGM Cartographies des résultats de ruissellements